L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 5 JUIN 1884. 57ème Année.

[Dufour, Bonnet & Cie.,] Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI, 5 JUIN 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an..........$12 00
Six mois..........6 00
Trois mois..........3 00
Un mois..........1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION DU DIMANCHE.

Un an..........$[illegible]
Renferme deux feuilletons.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an..........$3 00
Six mois..........1 50
Quatre mois..........1 00
Trois mois..........75
Renferme deux feuilletons.

Le Bill du juge Seay.

Nous avons dit un mot l'autre jour du bill que vient de présenter à la législature l'honorable juge Seay pour la révision et la codification des statuts de la Louisiane. Nous croyons devoir ajouter quelques remarques à celles que nous avons déjà faites.

La révision des statuts d'un caractère général est devenue indispensable à cause de la manière dont les lois révisées et les codes eux-mêmes ont été remaniés en 1870; à cette heure, la confusion est extrême, et il est urgent de répandre un peu de lumière dans cette obscurité.

Ouvrez le volume des lois révisées de 1870, et vous verrez nombre d'articles, ou de sections comme on dit en anglais, répétés sous différents titres; il y en a beaucoup qui se représentent quatre, cinq et même six fois sous les yeux du lecteur. Quelques uns de ces articles ont été intercalés dans le Code Civil et le Code de procédure. Plusieurs ont été, depuis 1870, soit abrogés, soit amendés, par les différentes législatures, mais ils l'ont été par désignation spéciale, par numéro d'articles, de sorte que, étant répétés plusieurs fois, comme nous le disons plus haut, ils continuent à subsister dans les chapitres où ne s'est pas portée l'investigation du législateur. On voit d'ici la confusion. Tel article est formellement abrogé, dans tel chapitre; c'est bien, mais on le retrouve textuellement dans un autre chapitre où il a été reproduit on ne sait trop pourquoi.

Dans cette même session de 1870, qui a été caractérisée par un remaniement général de notre législation, les chambres ont voté un nombre considérable de lois qui portaient une profonde atteinte à celles qui existaient dans le moment, en même temps qu'aux codes révisés. Or, la législature a eu soin de déclarer que, en cas de contradiction ou de conflit, les lois ordinaires de 1870 devaient l'emporter sur le Code Civil, le Code de Procédure et les statuts révisés. Beaucoup des articles des Codes et des statuts révisés de 1870, sont en, conséquence restés sans effet dès le jour de leur promulgation. Ils ont été publiés comme "législation révisée" au moment même où ils cessaient d'être lois.

On peut se rendre compte de l'étendue du mal en parcourant les différentes lois votées par la législature de 1870, dont un grand nombre ont un caractère général.

Il y a encore ici une observation à faire. La législation, sous l'administration du gouverneur Warmoth et du gouverneur Kellogg, est une masse incongrue et confuse qui troublerait la plus solide cervelle; tout, à cette triste époque, a été bouleversé, rien n'a été respecté. Les lois se succèdent sans suite ni méthode et se contredisent à chaque page. L'avènement du général Nicholls a été le signal de la réforme, et l'œuvre d'épuration, commencée alors, se poursuit depuis avec une infatigable persistance.

La législation a donc de nouveau été profondément modifiée. Puis est survenue une nouvelle constitution, celle de 1879, qui, comparé avec les fatales traditions d'une époque révolutionnaire, a dû, pour reconstituer l'ordre social, jeter les bases d'une législation nouvelle. On voit tout ce que cela a dû amener de bouleversements.

Quant à la jurisprudence criminelle, tout le monde sait qu'elle est déplorablement insuffisante et défectueuse. Là, vous ne trouvez ni système, ni méthode. C'est le chaos. Presque tous les Etats de l'Union ont leur code criminel; il nous en faut un. Nos magistrats, malgré tous leurs efforts, tout leur dévouement et toute leur énergie, ne sauraient arriver à protéger la société et les moyens d'atteindre et de punir le crime leur font défaut.

Le juge Seay, en prenant l'initiative de la réforme, a rendu un grand service à la Louisiane, et nous espérons que son projet de loi sera promptement voté par les deux Chambres.

Mardi soir, à la réunion du Conseil d'Administration de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans, il a été décidé, sur la recommandation de l'Honorable Edouard Spencer-Pratt, de l'Alabama, de nommer Monsieur Charles Bal, de Paris, commissaire spécial pour représenter l'Exposition en France.

M. Augustin J. Cassard, consul des Etats-Unis à Tampico, Mexique, vient de recevoir, par l'entremise de l'honorable Frelinghuysen, notre ministre des affaires étrangères, la lettre suivante du ministre anglais à Washington:

Légation de Sa Majesté Britannique, Washington, 22 mars 1884.

A l'hon. F. F. Frelinghuysen:

Monsieur le ministre—Earl Granville m'a chargé de vous informer qu'il a reçu, de l'envoyé spécial de Sa Majesté au Mexique, une dépêche qui porte à la connaissance du gouvernement de Sa Majesté des exemples de l'assistance efficace accordée aux navires anglais en détresse, par M. Augustin J. Cassard, consul des Etats-Unis, particulièrement dans le cas du brick anglais "Sisters". Il m'a, conséquemment, chargé de transmettre à M. Cassard, par l'intermédiaire de votre département, les remerciements du gouvernement de Sa Majesté pour cette preuve d'humanité et d'amitié.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,

Votre obéissant serviteur,

L. S. SACKVILLE WEST.

Les amis de M. Cassard seront heureux, comme nous, de lire ce témoignage si flatteur, après ceux qu'il a déjà reçus d'autres gouvernements étrangers.

La saison des bains—Un bain parfumé avec la véritable eau Floride de Murray et Lanman est ce qu'il y a de plus fortifiant en été. Non seulement le corps en profite, chacun de ses membres recevant une nouvelle vigueur; mais encore sous l'action exhilarante de ce parfum exquis, l'esprit reprend sa puissance épuisée et acquiert plus d'éclat.

Pour distinguer la véritable parmi des imitations, voir la marque de commerce, une bande entourant chaque flacon, la signature Lanman & Kemp, New York, seuls propriétaires.

Les recettes du pont de la rivière de l'Est, à New York se sont élevées, en avril, à $49,000, $3,000 de plus qu'en mars. On a bâti sous les arches des magasins [illegible] $10,000 par [illegible]

Le discours du Major Burke.

C'est avec regret que nous nous sommes vus, hier matin, obligés d'écourter le compte-rendu de la magnifique démonstration que venait de faire toute une population reconnaissante, en l'honneur du major Burke, directeur-général de notre prochaine Exposition Universelle, à son retour de Washington. Rarement un homme a mieux mérité une pareille ovation; on a rarement déployé, au service de la plus délicate, de la plus difficile, de la plus compliquée des entreprises d'utilité publique, plus d'activité, d'adresse, d'initiative, de ressources intellectuelles, d'ardeur patriotique; rarement on n'a, en si peu de jours, accompli de si grandes choses.

Le temps et l'espace nous manquaient tout à la fois; nous étions, surtout, arrêtés par cet obstacle que nous rencontrons, à chaque pas, sur notre chemin, et dont le public ne se rend pas suffisamment compte—nous voulons parler de la traduction qui double notre travail de chaque jour; aussi, nous promettions-nous de revenir longuement sur ce sujet, à nos yeux, le plus grave, le plus intéressant de tous, et de donner à nos lecteurs une idée juste du grand discours prononcé, en cette circonstance solennelle, par le héros de la fête de lundi soir. Nous le devions à nous mêmes, nous le devions à ceux qui nous honorent de leur confiance.

Mais comment analyser un discours qui embrasse, dans son ensemble et dans tous ses détails, un aussi vaste sujet; un discours si plein de faits, d'aperçus ingénieux, de renseignements statistiques, tous on ne peut plus importants tous on ne peut plus instructifs.

C'est une de ces études que l'on ne résume pas et qu'il faudrait reproduire en entier pour leur rendre la justice qui leur est due.

Le discours du major Burke est un tableau exact, complet des immenses avantages de l'Exposition, au point de vue des Etats-Unis, en général, du Sud, en particulier, et, tout spécialement, de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans; au point de vue, surtout, des incalculables conséquences qu'elle doit avoir pour l'avenir de notre métropole. C'est aussi, en une cinquantaine de lignes, un tableau frappant de vérité, exempt de toute exagération, des progrès de la Nouvelle Orléans, sous le double rapport des industries et du commerce, tant intérieur qu'extérieur, tant d'importation que d'exportation; sous le rapport aussi de la salubrité publique, une des conditions les plus indispensables, nous ne dirons pas de la prospérité, mais de l'existence même de notre métropole.

Après avoir tracé rapidement une liste des demandes d'emplacement faites par la France, la Grande Bretagne, l'Inde, les Colonies, l'Allemagne, la Russie, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, le Danemark, la Suisse, la Perse, la Chine, le Siam, le Japon, le Mexique, le Guatemala, le Honduras, le San Salvador, le Costa Rica, le Nicaragua, le Honduras Anglais, la République de Liberia, ainsi que des produits divers que vont y exhiber cette multitude d'Etats, Mr. Burke arrive à la partie principale, et, selon nous, de beaucoup la plus remarquable, de son discours.

Le trait distinctif de notre Exposition, dit-il, le but spécial qu'elle poursuit, c'est l'introduction des produits manufacturés américains sur de nouveaux marchés.

Nous produisons plus que nous ne consommons; il nous faut donc des débouchés pour notre excédant de production. En trouverons-nous ces débouchés? En Europe? n'y comptons pas. Les pays d'outre-Atlantique produisent à meilleur marché que nous; ils sont bien approvisionnés, et ils ont constamment un surplus pour l'exportation.

C'est ailleurs que nous devons porter nos regards, c'est vers l'Amérique du Sud, l'Amérique Espagnole, les contrées qui longent l'Océan Pacifique que nous devons diriger notre trafic. Là est, le côté faible de notre commerce extérieur, et notre Exposition n'a pas d'autre but que de nous ouvrir les marchés de tous ces Etats.

Il y a, dans le Mexique, les Antilles, l'Amérique Centrale, l'Amérique du Sud, 45,000,000 de consommateurs. Ces populations, en général, n'ont de fabriques d'aucune sorte; ni chemins de fer, ni aucun des produits manufacturés qui servent à leur construction et à leur exploitation; ni matériel de fermes, ni machines d'aucune espèce; ni étoffes de coton, ni étoffes de laine; ni chaussures d'hommes, ni chaussures de femmes; ni aucune des mille et une inventions du génie américain, en usage dans toutes les situations et à chaque instant de la vie. Le total des importations qu'elles reçoivent de l'étranger, s'élève à $418,548,000. Nous ne leur en expédions que pour une valeur de $71,756,000, soit, en tout, 17 pour cent, ou un sixième—tandis que, étant donné le développement de nos industries manufacturières, nous devrions leur fournir 75 pour cent de leurs importations, c'est-à-dire $313,911,000. Nous abandonnons ainsi bénévolement, suivant l'expression de M. Burke, la part du lion à nos rivaux de l'Europe.

Tout le commerce de ces contrées représente, aujourd'hui, un chiffre de $938,000,000, qui s'élèvera bientôt à $2,000,000,000, dont $1,000,000,000 d'importations.

Consentirons-nous à laisser, à tout jamais, les autres jouir des avantages de cet immense trafic, qui, grâce à notre proximité de ces marchés, devrait nous appartenir presque tout entier?

Et, maintenant, laissez s'établir la grande voie de communication entre les deux océans, projetée par M. Eads; laissez s'achever le percement du canal de Panama—et, de nouveaux horizons s'ouvrent pour le commerce Américain; le voilà en communication directe avec les vastes pays que baigne le grand Pacifique: l'Australie, les possessions hollandaises de l'Inde, les Philippines, la Chine, le Japon, Hong Kong. Sait-on quel chiffre représente, à l'heure qu'il est, le commerce de ces contrées? $1,025,986,000, dans lequel nous ne figurons que pour $63,448,000, soit 6 pour cent.

Or, la Nouvelle-Orléans, située comme elle l'est, à l'embouchure d'un fleuve qui, grâce à ses quarante-deux tributaires, offre quinze mille milles de voies navigables et baigne vingt-un Etats ou territoires; la Nouvelle-Orléans, donnant sur le centre du Golfe, ayant à sa droite le Mexique, l'Amérique Centrale et les deux isthmes de Panama et de Tehuantepec; à sa gauche les Antilles; devant elle, l'Amérique du Sud; la Nouvelle-Orléans, servant de trait-d'union entre les deux continents Américains et de chemin direct qui conduit aux immenses territoires baignés par le Pacifique—la Nouvelle-Orléans, disons-nous, est admirablement choisie, pour servir de rendez-vous aux négociants et aux industriels du Nouveau-Monde. L'intérêt les invite, les pousse à venir, les uns du Nord, les autres du Sud, exposer, sur ce terrain intermédiaire, leurs ressources mutuelles—ceux-ci en matières premières, ceux-là en produits manufacturés; à entamer des relations d'affaires, à s'entendre sur les meilleurs moyens d'échange, à contracter, d'un pays à l'autre, des transactions nouvelles, ou à développer celles qui existaient déjà; à établir, entre les deux Amérique, un courant commercial également profitable à l'une et à l'autre, à créer, en un mot, dans notre vaste hémisphère, un régime économique qui puisse, à la rigueur, rendre le nouveau monde, libre et indépendant de l'ancien, en état de se suffire à lui-même. Il est possible que nous n'arrivions de longtemps à pouvoir dire, en matière économique, comme jadis, les Italiens, en matière politique: *l'America fará da se*; mais il est beau de le tenter, dès aujourd'hui; il serait magnifique d'y réussir.

Est-il étonnant, alors, que presque tous les esprits élevés de l'Union, sans distinction de partis aient accueilli le projet avec enthousiasme, et l'aient soutenu avec générosité? Est-il étonnant de voir un sénateur du Maine, M. Frye, présenter, des pétitions, au nom d'un Etat de l'extrême Nord, en faveur d'une Exposition qui va s'ouvrir dans un Etat de l'extrême Sud? Est-il étonnant que le Congrès ait voté, presque sans délibérer, une forte allocation pour notre grande fête industrielle? Est-il étonnant que le gouvernement de Washington prenne une part active dans l'entreprise, et se fasse lui-même exposant, pour donner plus d'éclat à ce grand évènement économique? Avions-nous tort, quand, il y a quelque temps, nous disions que ceux qui avaient conçu le dessein d'établir l'Exposition de 1884, à la Nouvelle-Orléans, avaient eu un éclair de génie? Avaient-ils eu l'intuition des incalculables conséquences d'une détermination qui semblait très hardie, nous dirions volontiers téméraire, au premier abord? Nous l'ignorons, mais, à coup sûr, ils ont bien mérité des Etats-Unis et de la Louisiane.

Et cela nous rappelle le souvenir d'un homme, dont le nom est, aujourd'hui, trop rarement prononcé—de M. Morehead—qui a tant fait pour fixer, presque malgré nous, le siége de ce grand rendez-vous industriel, à la Nouvelle-Orléans.

Il nous revient aujourd'hui que nous devons encore à ses efforts énergiques, persévérants, infatigables, d'avoir obtenu la coopération si large de l'administration de Washington.

C'est M. Burke qui nous l'a appris, avant-hier soir; et, en agissant de la sorte, il a prouvé qu'il n'est pas seulement un grand esprit, mais aussi un grand cœur; il a voulu associer à l'ovation qu'on lui faisait, l'homme qui a donné le branle au magnifique mouvement dont nous sommes les heureux témoins. Que ces deux noms—celui de M. Burke, celui de M. Morehead—restent donc étroitement unis dans l'expression publique et de notre reconnaissance.

WEST END—En lisant l'un de nos confrères de la presse américaine, le *Times Democrat*, nous avons vu que la Matinée annoncée par nous n'a pas eu lieu hier au West End.

La faute de cette erreur est une fois de plus à la direction du théâtre, que nous prions de nous mettre mieux au courant de ses changements d'affiche, afin que nous n'exposions point nos lecteurs à des déplacements inutiles et dont ils pourraient rejeter sur nous la responsabilité.

Ce soir *La Grande Duchesse* dont le succès va croissant. A l'étude *La Fille de Mme Angot*.

Législature de la Louisiane.

SENAT—Le président a nommé MM. Strickland, Braughn et Ker membres du comité chargé de s'assurer de l'état du Nouveau Bassin et du Vieux Bassin, d'aviser aux moyens d'en développer les avantages commerciaux.

M. Breaux, chairman du conseil judiciaire, a fait un rapport qui conclut à l'adoption d'un substitut au bill du Sénat qui crée un juge additionnel pour le vingtième district judiciaire; à l'adoption du bill du Sénat relatif au jugement des causes à la cour suprême.

M. Gaskins a présenté un rapport qui repousse le bill du Sénat donnant plus de représentation aux jurés de police de l'Etat et aux villes de 5000 habitants.

Bills à présenter:

Par M. Davey, un bill amendant la section 2 de la loi de 1877.

Bills présentés:

Par M. O'Donnell, un bill qui fixe les salaires des sous greffiers des cours criminelles.

Bills adoptés:

Le bill du Sénat obligeant certaines compagnies de chemins de fer à pourvoir aux moyens de faire l'eau passer librement à travers leurs voies.

Le bill du Sénat obligeant les bateaux à vapeur, les chemins de fer et les porteurs publics de régler, aux endroits de livraison, les comptes du fret qu'ils pourraient refuser ou négliger de délivrer.

Le Bill de M. O'Donnell autorisant le Bureau de Santé de la Louisiane à établir une station (supplémentaire) de quarantaine dans le voisinage de la Passe Sud-Est. Il a été amendé par M. Parlange, dont la modification déclare que la dépense ne devra pas excéder cinq mille piastres.

CHAMBRE—M. Ewell, d'Assumption, a présenté une résolution qui charge un comité de s'assurer s'il convient d'abolir la place de trésorier de l'Etat.—Déposée momentanément sur le bureau.

M. Eldridge a présenté une résolution qui charge le comité judiciaire de s'assurer s'il convient d'amender la Constitution de l'Etat de manière à ce que moins de douze jurés puissent se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence d'un accusé, dans les causes criminelles.

Le comité judiciaire a fait un rapport qui conclut au rejet du bill de la Chambre rappelant la loi 38 de 1880 relative à la publication des annonces judiciaires en français; à l'adoption du bill de la Chambre revêtant de pouvoirs additionnels les greffiers des cours de district, excepté dans la paroisse d'Orléans; au rejet du bill de la Chambre prohibant la vente de fusils, pistolets, etc, etc., aux mineurs; le bill de la Chambre pourvoyant à la conservation et au transfert des archives des anciennes deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième cours de district.

Bills présentés:

Par M. Whitaker, un bill allouant $188,456 pour les instituteurs et les institutrices des écoles publiques de la Nlle-Orléans.

Par M. Seay, un bill relatif à la manière de solliciter la clémence du gouverneur.

Par M. Waddell, un bill prohibant les combats au pugilat.

Par M. Davis, de De Soto, un bill relatif à l'exécution de la clause de la Constitution ayant trait au jeu.

Par M. Heard, un bill obligeant au paiement des taxes.

Par M. Rawson, un bill pour amender l'article 185 de la Constitution.

Par M. Henry, d'Orléans, un bill créant une cour de recorder pour le septième district d'Orléans.

Le bill de la Chambre pourvoyant à un relevé géologique et minéralogique de la Louisiane, a été adopté.

Le bill de la Chambre punissant les administrateurs, les exécuteurs, les tuteurs, les syndics, etc., qui ne présenteront pas de comptes annuels, a été adopté.

De l'éminent Dr M. H. Hopson, de Memphis, Tenn.

J'ai fait usage du Colden's Liquid Beef Tonic dans bien des cas de phthisie et de débilité générale, et j'ai trouvé excellent comme nourriture saine, tonique et stimulant. (N'en prenez pas d'autres des pharmaciens.)

L'Osservatore romano publie un motu proprio du pape au cardinal Hergenröther, archiviste du Saint-Siége, instituant une chaire spéciale de paléographie et d'histoire comparée près les archives vaticanes.

La Germania, organe officiel du parti catholique en Allemagne, publie une dépêche de Rome disant que le Père Anderledy, coadjuteur cum jure succedendi du général des jésuites, vient de remplacer définitivement le Père Beckx à la tête de la Compagnie de Jésus.

Mort de M. Antoine Carrière.

Un grand deuil pour la Nouvelle-Orléans; et pour nous un grand et bien pénible devoir à remplir. Notre communauté vient de perdre l'un de ses meilleurs, l'un de ses citoyens les plus considérables, les plus haut placés dans l'estime de tous. M. Antoine Carrière est mort.

Cette nouvelle vite répandue dans notre ville y a causé une véritable consternation; tout d'abord, on ne pouvait ajouter foi à ce coup, trop réel, hélas! Devant le cercueil où est couché maintenant ce vieillard, il semble que sa famille se soit agrandie encore; il semble, à en juger par la douleur publique, que tous appartiennent à cette famille. C'est, nous le répétons, de la consternation, tant ce malheur est rude, tant il était inattendu.

M. Carrière s'embarquait hier matin à 8 heures environ sur le *Knickerbocker*, en destination de New-York, où il allait prendre le steamer du Hâvre, et à midi il mourait à la suite d'un affreux accident: une chûte dans le fleuve à peu de distance en amont des jetées.

De détails nous n'en avons aucun, malgré les efforts que nous avons faits pour en obtenir. Le fait nu, dans toute son horreur, voilà tout ce que nous avons appris jusqu'ici.

Nous savons aussi que le corps a été retrouvé, qu'il a été transporté à bord du tug Morgan et qu'il sera ici au moment où on lira ces lignes.

A cette dernière heure où nous essayons d'écrire cet article nécrologique, sous l'empire d'une vive émotion, nous n'avons pas de données complètes sur la long passé de M. Antoine Carrière; pas de dates précises sur les diverses périodes de cette vie de 82 ans, toute de travail, d'utilité, d'honneur. Et nous le regrettons sincèrement, car il est bon, il est salutaire de suivre pareille existence, de s'y arrêter pieusement, afin d'en offrir chaque pas comme un exemple.

N'importe, nous ne faillirons pas à la tâche qui nous incombe; nous nous en fierons à nos souvenirs pour tracer à la hâte cette lugubre esquisse, et si ces souvenirs nous trompent dans quelques détails, on voudra bien nous pardonner.

Il y a plus de soixante ans que M. Antoine Carrière débarqua à la Nouvelle-Orléans, n'ayant pour toute fortune que ses aptitudes commerciales, et pour soutien sa volonté ferme, inébranlable, d'engager la lutte de la vie et d'en sortir triomphant, en suivant inflexiblement la ligne du bien, la seule qui conduit sa nature toute de probité. On sait comment il y a marché, comment il s'y est maintenu.

En peu de temps il était remarqué par ceux qui l'employaient, comme l'un de ces hommes auxquels on peut se confier aveuglément; en peu de temps, il se frayait une voie plus large et fondait une maison qui promptement allait devenir l'une des premières de la Nouvelle-Orléans, du pays.

Aux forces qui déjà étaient en lui était venue alors se joindre celle du père qui, comprenant, acceptant avec joie les responsabilités de la famille, veut y faire face de la façon la plus large, la plus affectueuse.

Devenu Louisianais par son mariage, par ses enfants, qui lui rendaient l'amour immense qu'il avait pour eux, il s'attacha à cette terre de la Louisiane mieux peut être qu'à son sol natal; si bien qu'à la suite de ses voyages annuels en France, où il nous revenait, toujours heureux, non seulement de revoir les siens, mais aussi tout ce monde d'amis que sa généreuse nature avait groupés autour de lui.

Après avoir splendidement réussi dans le commerce des vins, M. Antoine Carrière prenait une route nouvelle, se jetait dans les affaires de banque, et là encore ne comptait que des réussites; grâce à ses capacités, à sa justesse de coup-d'œil, à sa fortune déjà acquise, à sa vieille et inaltérable honorabilité, à l'autorité de son nom, à son crédit sans limite sur toutes les places.

Les années s'écoulaient, et elles paraissaient ne point l'éprouver; sa verdeur, au physique comme au moral, était toujours la, inaltérée, inaltérable.

On eût dit vraiment que le temps l'oubliait, ou que le destin voulait accorder une durée exceptionnelle à cette précieuse existence.

Précieuse pour tous, disons-nous, famille, amis, pays. Batir un avenir brillant à ceux qu'il aimait, faire le bien à larges mains, tel était son double objectif.

Négociant, banquier, il n'a compté que des succès; père, citoyen, il a rempli admirablement, religieusement tous ses devoirs; français de naissance, il a été le conseil et l'appui de ses compatriotes qui sont venus à lui; louisianais par l'adoption et les liens les plus sacrés, il a prodigué à la Louisiane les témoignages de son affection.

Président de la Société de Bienfaisance Française, il veillait sur l'Asile de celle-ci comme on veillerait sur un coin de la patrie qui serait transporté à l'étranger. A cette noble Association il a fait des donations importantes; et au milieu de ses multiples et incessantes occupations et préoccupations d'affaires, il trouvait le temps d'y penser avec une sollicitude toute paternelle.

C'est ainsi que partout où il a passé, ce passage s'est signalé par le bienfait; le bienfait intelligent, versé sur ceux qui, comme lui, se faisaient une loi du travail honorable.

Sa nature avait vraiment de l'attraction; on n'y trouvait pas ces angles, cette morosité, cette amertume que nous prête souvent la vieillesse.

Nous nous en souvenons, nous avons eu le plaisir de faire avec lui deux traversées; à bord, ses 72 ans donnaient aux plus jeunes des leçons d'énergie et de belle humeur.

Tout cela a disparu dans une minute fatale; la maladie l'avait respecté, un accident, à tout jamais lamentable, a fait ce qu'elle n'avait pu faire.

Ce vieillard excellent, qui aimait encore tant la vie, qui semblait en résumer toutes les joies, a roulé dans l'abîme, est mort d'une de ces morts sinistres, sans mains qui vous pressent la main, sans lèvres aimées qui s'attachent à vos lèvres refroidies, et les réchauffent encore, sans ces voix adorées des enfants qui vous disent: Adieu!

Les vagues de ce fleuve, sur les rives duquel il avait si longtemps vécu, ces vagues impitoyables l'ont tué en un instant. Et dans cet instant redoutable, conscient encore, lui sont apparues sans doute une dernière fois les images de ceux qu'il ne devait plus revoir. Une double vision a dû se montrer à ses yeux; celle de la Nouvelle-Orléans, celle de Paris; ces deux villes entre lesquelles se partageaient ses affections.

Cœur déchiré, torturé, avant de cesser de battre....

Dans cette belle famille terriblement frappée nous comptons de vieux amis. Nous ne pouvons, à cette heure de ténèbres et de deuil, que leur envoyer ce mot triste que l'on n'entend guère, devant un pareil cercueil, au milieu des premiers sanglots: Courage!

A la femme, aux filles, aux fils éplorés, frappés au cœur, le chef de famille à jamais perdu laisse mieux encore qu'une belle fortune, noblement acquise, il leur laisse un nom pur entre tous, et cette noblesse là est bien la véritable.

Les funérailles de M. Antoine Carrière auront lieu aujourd'hui à 4 heures et demie. C'est une population entière qui répondra à la funèbre invitation qu'elle lira avec tant d'émotion dans les journaux de ce matin.

—Hier un cortège nombreux et recueilli accompagnait le cercueil de Mme Vve J. M. Lapeyre, née Angeline Avégno.

Il suffisait de jeter un coup d'œil sur ceux qui étaient là pour se rendre compte de la perte que venaient de subir une famille et une société entière. Dans la maison mortuaire se pressaient des dames appartenant à notre meilleur monde, et autour d'elles, et aux abords de la demeure, où s'est produit un si douloureux vide, des hommes connus de tous, qui tous occupent ici un rang marquant.

Cette foule venait rendre un dernier hommage à la morte qui remplit si dignement sa mission de fille, d'épouse, de mère; qui comprit si bien les devoirs sacrés de la famille, et qui dans les salons où elle tenait sa place avec distinction, s'était gagné toute sympathie.

Mme Lapeyre, par la naissance et par le mariage, porta deux noms respectés de tous et auxquels sa vie trop courte sût ajouter une considération nouvelle.

Elle avait soixante ans, mais les apparences de vitalité étaient telles chez elle, il y a quelques jours encore, que de longues années semblaient lui être réservées pour le bonheur des siens, pour la joie de tous ceux qui l'ont connue. Le mal est venue la surprendre en pleine santé, on peut le dire, en plein bonheur. Coup rendu plus terrible encore par sa rapidité.

Mme Lapeyre laisse derrière elle des fils, des filles, des gendres, des frères qui, comme elle, ont su se créer un cercle immense d'amis, et qui comptent au premier rang de ceux que notre société aime à citer.

A ceux-là nous envoyons l'expression de nos regrets et de notre estime affectueuse.

La France et la Chine.—Le traité.

Nous lisons, dans le *Temps*, du 22 mai:

La nouvelle session parlementaire ne pouvait commencer sous de plus heureux auspices. La communication faite par M. Ferry et que nos lecteurs ont pu lire hier au soir tout entière a été accueillie par de vigoureux applaudissements dans les deux Chambres. On éprouvait une satisfaction mêlée de quelque fierté à apprendre officiellement que cette question du Tonkin et de nos relations avec la Chine, que les passions politiques se plaisaient à embrouiller chaque matin et à présenter comme ne devant jamais finir, avait trouvé sa solution la plus prompte et pour nous la plus favorable. M. Ferry a parlé de ce grand succès diplomatique avec une réserve parfaite, une simplicité du meilleur goût et une précision de nature à dissiper chez les plus méfiants les dernières raisons de craindre ou de douter encore. La Chambre et le Sénat ont voté une fois de plus des félicitations à nos marins. Il n'y avait que justice, car c'est à l'action énergique du corps expéditionnaire, sans contredit, qu'est dû le revirement soudain qui s'est fait dans les dispositions du gouvernement chinois. Encore fallait-il un homme d'Etat et des plénipotentiaires assez clairvoyants pour apercevoir ces changements favorables, et assez habiles pour en profiter. Aussi croyons-nous que l'opinion publique associera dans ces félicitations patriotiques et le ministre des affaires étrangères, et l'amiral Peyron, et ces officiers de notre marine qui ont su montrer dans l'action diplomatique autant de supériorité que dans l'action militaire.

La satisfaction générale qu'a causée ce récit officiel des négociations avec la Chine ne tient pas seulement aux avantages obtenus. En écoutant l'exposition de M. Ferry, tout le monde jouissait du sentiment que donne le spectacle d'une affaire bien comprise, bien conduite et bien résolue. Nous avons été si souvent et si péniblement affectés par les incertitudes, les vacillations, les contradictions, les demi-mesures de notre diplomatie. L'instabilité ministérielle et la préoccupation trop grande de ménager les partis politiques à l'intérieur enlevaient à nos hommes d'Etat et à nos agents toute décision, toute persévérance. Le pire, dans cette paralysie de nos moyens, était qu'on se disait qu'en République il n'en pouvait être autrement. Les réactionnaires nous démontraient tous les matins que ce dont nous nous plaignons était l'effet d'une maladie constitutionnelle. Eh bien! aux théories des réactionnaires, aux pronostics des pessimistes, répondait hier victorieusement dans tous les esprits la déclaration lue par M. Jules Ferry dans les deux Chambres. Voilà la preuve positive qu'on peut, en République aussi bien qu'en monarchie, faire de la bonne politique étrangère. Il a suffi pour cela de deux choses qui se sont rencontrées et devraient se rencontrer toujours en ce pays de vive intelligence et de sens pratique, une majorité capable de sa discipliner, de persévérer dans la poursuite d'un but défini, et des ministres qui sachent profiter de ces avantages.

Non seulement le traité conclu avec la Chine est excellent, mais il a été encore inspiré par une sage et féconde politique. Ceux qui l'ont signé n'ont pas seulement songé à régler le passé, mais à assurer l'avenir. C'est là ce qu'il faut le plus louer. La modération dont la France a fait preuve n'est pas tout à fait de la générosité: c'est la marque d'une prévoyance habile et fructueuse. Qu'a recherché M. Ferry de n'avoir pas poussé jusqu'au bout tous ses avantages, ou l'a même quelque peu raillé des égards et des prévenances qu'il montra à la cour de Pékin. Comment ne voit-on pas que la première conséquence de cette politique est de faire du traité de Tien-Tsin non seulement la fin de la guerre, mais un traité d'amitié et d'alliance? C'est là le principal avantage de cet arrangement. S'il avait coûté trop cher soit à l'orgueil, soit aux finances de la Chine, il serait demeuré stérile, et même il n'avait pas été élude. Au contraire, du moment que les Chinois sont assez satisfaits que nous de la conclusion de cette affaire, d'ennemis, ils nous deviennent amis, ils comprendront l'intérêt qu'ils ont à vivre en bonne harmonie avec leurs voisins du Tonkin, et du même coup l'annexion de ce pays nous deviendra aussi facile qu'elle aurait pu être laborieuse par l'effet de leurs rancunes et de leur mauvais vouloir.

Les effets de cette politique sont encore plus justifiés au point de vue commercial qu'au point de vue politique. Notre expédition du Tonkin ne pouvait donner tous ses fruits que si elle était couronnée par une paix qui permit des relations amicales et des échanges avec la Chine. Nous tenions au fleuve Rouge, parce que ce fleuve est une route. Mais à quoi nous servirait la route si elle ne conduisait nulle part, si, elle était barrée par une muraille, si aucune marchandise n'y passait? Or, le traité de Tien-Tsin nous ouvre, comme on l'a dit, un marché nouveau d'environ quarante millions d'âmes. Que nos négociants aient assez d'initiative pour y pénétrer, qu'ils ne se laissent point devancer par la concurrence étrangère, qu'ils profitent des avantages spéciaux que leur assurera le drapeau français, notre commerce et notre industrie auront bientôt gagné cinq et six fois l'indemnité de guerre qu'on a renoncé à réclamer de la Chine.

L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE—Nous avons déjà parlé à nos lecteurs de ce beau travail dû à V. A. Malte-Brun, l'un des hommes qui, en France, brillent au premier rang de la science. Ecrivain d'un savoir profond, qui a passé sa vie dans l'étude et pour qui cette étude a été féconde.

M. Malte-Brun possède non seulement un immense savoir, non seulement il reste peut-être le géographe le plus autorisé de l'époque, mais encore son talent se caractérise par une forme attachante qui prête du charme aux matières même les plus arides.

Nous avons sous les yeux le quatrième et le cinquième fascicule de *L'Allemagne Illustrée*.

Ces deux livraisons, comme les précédentes, abondent en renseignements précieux, en détails nouveaux, d'une incontestable authenticité, tous présentés avec cette méthode, cette clarté qui sont les traits distinctifs de ce remarquable écrivain.

Géographie, histoire, voies de communication, industrie, commerce, agriculture, instruction, statistiques civiles et militaires, cartes coloriées, dressées avec une élégance extrême et une scrupuleuse exactitude, tout est là. Ajoutons que les pages de cet ouvrage considérable, très notable sous le rapport typographique, sont encore relevées par de fines illustrations que signe un crayon de premier ordre, M. H. Clerget, ancien professeur de l'Ecole d'Etat Major.

Cette œuvre consciencieuse, impartiale, celle d'un savant enfin, dégagé de toute préoccupation politique, sera le digne pendant de *La France Illustrée*. Elle se composera de quatre volumes in 4°, de 800 pages chacun, de 400 dessins sur bois, et d'un Atlas de 100 cartes.

Prix de l'ouvrage 65 francs; prix du fascicule 75 centimes.

Cette édition fait honneur à la maison Jules Rouff et Cie., les éminents éditeurs de Paris que nous remercions de leur envoi.

Pour purifier les vêtements et le linge, désinfectez-les avec le "Glenn's Sulphur Soap."

Les "Pike's Toothache Drops" guérissent tous les maux de dents en une minute.

Voici, d'après les feuilles russes, l'effectif de paix de l'armée russe:

836,000 hommes, répartis de la façon suivante entre les circonscriptions militaires de l'empire:

Saint Pétersbourg, 82,300; Finlande, 13,400; Vilna, 140,000; Varsovie, 110,000; Kiev, 58,606; Odessa, 63,400; Kharkof, 33,000; Moscou, 51,500; Kazan, 39,000; Caucase, 99,500; Omsk, 20,950; Sibérie orientale, 17,000; Turkestan, 16,000.

Pour entretenir cette armée, le budget de la guerre est de 196,551,571 roubles.

Décédé hier, mercredi, 4 juin 1884, à midi, à l'âge de 82 ans, ANTOINE CARRIÈRE, natif de Bergerac, France. Les amis et connaissances de la famille sont invités aux funérailles qui auront lieu cette après midi, à 4 heures et demie. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Bourbon, No 181, entre Ste-Anne et Dumaine.

Société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans—MM. les Sociétaires sont notifiés de se trouver AUJOURD'HUI à l'Asile, à 4 heures du soir, pour assister en corps, aux funérailles de notre Président ANTOINE CARRIÈRE.

Par ordre du Vice-Président,

J. LEBLANC.

L. SIMON, Secrétaire.

L'Union Française.—MM. les Sociétaires sont instamment priés d'assister aux funérailles de M. ANTOINE CARRIÈRE, directeur de la Société. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Bourbon, No 181, à 4½ heures de l'après-midi. La plus grande ponctualité est requise, l'Union Française désirant donner à la mémoire du défunt un témoignage de respect.

F. TUJAGUE, Président.

P. BERGÉ, Secrétaire.

Décédé hier matin, à 11 heures, à l'âge de 51 ans, JOSEPH TURCOTTE, natif du Canada. Ses amis, ainsi que ceux des familles Turcotte, Kenedy, Papin et Tiblier, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin, jeudi, à 11 1/2 heures, précises. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 42 rue Esplanade, coin Chartres.

Les journaux des Trois Rivières, Canada, et Corpus Christi, Texas, sont priés de reproduire cet avis.

Décédé hier, à 8 1/2 heures du soir, à l'âge de 35 ans, GUSTAVE PIERRE MAURRAS, natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Maurras et Reine sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI à 4 1/2 heures. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, 350 rue Villeré, entre Kerlerec et Columbus.

SEICSHNAYDRE—Décédée mercredi, le 4 juin 1884, à 7 heures P. M., MARIE SIDLATI, à l'âge de 3 mois, fille de Charles Octave Seicshnaydre et de Alcida Ausout. Les amis et connaissances des familles Seicshnaydre, Ausout et Gardeilach, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, 5 juin 1884, à 10 heures A. M. Le convoi partira de la demeure de son père, 50 rue Annette, entre Girod et Urquhart.

Décédée hier à 5 heures du matin, ANAIS VERRET, fille de Théodule Verret et de Azélie Fourber. Les amis et connaissances des deux familles sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu CE MATIN, à 10 heures précises. Le convoi mortuaire partira de sa dernière résidence No 228 rue Ursulines, entre Robertson et Villeré.

B. TREMOULET,

Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste

Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.
Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.
Porto de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.
Champagnes de toutes marques en renom.
Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums Genièvres, etc.
Vins de Californie de toutes sortes.
Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.

AUX PLUS BAS PRIX.

Mme Z. FORTIER,

No 163 rue Remart.

OFFRE au public son traitement des yeux pour la paralysie du nerf optique. Fistule lacrymale guérie sans opération et en peu de temps.

Grâce au traitement de Mme Fortier, je suis guéri d'une paralysie du nerf optique que j'avais depuis un an.

5 juin—1m.J.D.Mar T. HAROLD.

Dr HERARD,

Spécialiste français.

149 rue Royale, Nouvelle-Orléans.

Heures de consultation le matin, de 9 à 11 le soir de 2 à 5.

Avis—Je fais une spécialité de la cure des cancers sans opération chirurgicale. Les maladies cutanées ou de nature syphilitique, je les traite avec succès. Mon onguent triomphe des hémorrhoïdes, c'est le seul remède qui guérit immédiatement. Que ceux qui souffrent me viennent consulter pour ces maladies je les guéris toutes.

4 juin—1 m—Mer Dim Mar

Bureau de l'Agence des Stoves à gaz.

13 RUE BARONNE.

J'INVITE toutes les personnes désirant faire usage de stoves à gaz pour le chauffage et la cuisine à venir examiner mon assortiment de stoves à gaz à mon magasin, 13 rue Baronne, juste en face de la station des chars de Carrollton.

C'est le plus grand assortiment de stoves à gaz, des dernières genres et des meilleurs genres, qui ait jamais été exhibé en dehors des villes du Nord.

Ils sont de tous genres, de toutes grandeurs.

Leur propreté, leur bon marché et l'absence de chaleur que donne les stoves ou rangés ardinaires de coke et de bois, font de ces stoves les plus convenables à notre climat.

C'est le seul stove qui grille et rotisse également comme un stove ouvert.

Je me suis décidé à embrasser ce genre d'affaires, car je sais que le gaz dont on se sert à la Nouvelle-Orléans est surtout excellent pour ces stoves de chauffe et de cuisine.

Je serai au magasin de 8 heures du matin, à 7 heures du soir pour expliquer d'une façon pratique les avantages du système de cuisine.

JOHN N. MAIN, Brooklyn, N. Y.

2 juin—1m

L'ASSOCIATION ci-devant existant sous la raison sociale de V. NIPPERT & CO. comme propriétaires du Louisiana Troy Laundry est désormais dissoute par la retraite de M. L. V. Nippert. Le soussigné à sumant toutes les responsabilités de la dernière raison sociale, continuera les affaires de Laundry au même endroit Nos 37, 39 et 41 rue Bourgogne, et sollicite respectueusement la continuation du patronage accordé à l'ancienne association.

EUG. GERARD.

La succursale au No 10 rue St-Charles cesse à partir de cette date. 3 juin—6t

Filature de Soie de la Louisiane, Plantations de Mûriers et Magnaneries.

J. HERBELIN, Propriétaire.

EMISSION de 200 obligations, garanties par hypothèque, et divisées en 3 séries, à savoir:

Série A—50 obligations de $160 chacune..........$5,000
— B. 50 obligations de $50 chacune..........$2,500
— C—100 obligations de $25 chacune..........$2,500
200 obligations s'élevant à la somme de..........$10,000

Les dites obligations, payables au porteur, avec intérêt annuel de 6 p. c. et remboursables annuellement par dixième, au moyen de tirages à partir du 1er juillet 1886.

Les livres de souscription sont ouverts chez:
Chas. E. Black, Président de la Bourse au Coton, rue Gravier.
Arthur Denis, 104 rue Canal.
G. W. Nott, Cie. d'Assurances des Marchands.
I. Hernsheim, coin Gravier et Tchoupitoulas.
D. H. Holmes, 150 Canal.
James T. Relea 93 Decatur.
Léon Queyrouse, 97 Decatur. 28mai—1m

GODCHAUX,

MARCHAND DE

VETEMENTS

CONFECTIONNÉS

—ET—

d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Pour influencer les acheteurs et afin d'écouler les marchandises de Printemps et d'Eté qui me restent, je vendrai, après le 1er juin 1884, tout mon stock à des prix très réduits.

1er juin—

WEST END.

Jeudi Soir, 5 Juin 1884,

A 6 heures.

GRAND HIRAYAMA

Feux d'Artifice Japonais du Jour.

Venez un! Venez tous!!

Et voir les grandes merveilles du jour.

Gratis pour tous! Gratis pour tous!!

PROGRAMME.

No 1 White Streamer Smoke.
No 2 Japanese Lady.
No 3 Five Color Clouds.
No 4 Rooster.
No 5 Yellow Streamer Smoke.
No 6 Butterflies.
No 7 Black Clouds and White Rain.
No 8 Tortoise.
No 9 White Chrysanthemum.
No 10 Horsefly.
No 11 Yellow and White Dragon from Cloud.
No 12 Tiger.
No 13 Yellow Chrysanthemum.
No 14 Japanese Alligator.
No 15 Red and Black River Fish.
No 16 Umbrellas.
No 17 Cat.
No 18 Eagle.
No 19 Balloon.
No 20 Mammoth Dice.

Le public est respectueusement requis de laisser la ville de bonne heure, attendu que l'exhibition doit avoir lieu au grand jour, et l'heure fixée est 6 heures positivement.

Les trains partent du coin des rues Canal et Carondelet; toutes les 15 minutes. Emplacement pour 20 000 personnes.

Passage, 15 cts aller et retour

4 juin—2f F. WINTZ Surintendant.

J. A. MAILHES,

PHARMACIEN,

COIN ST-LOUIS ET ROYALE,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Prescriptions remplies promptement et avec soin, jour et nuit. 1 juin—1m

Hôtels, Sources etc.

TRISCONI.

HOTEL WASHINGTON,

MILNEBURG,

Réouvert pour la Saison 1884.

SEUL restaurant de PREMIERE CLASSE sur les bords du lac.

La cuisine est sous la direction du fameux chef REMY, connu de tous les amateurs de bonne chère.

M. MIGUEL sera heureux de voir ses anciens clients.

Vins et liqueurs de première qualité et aux prix les plus modérés. Service excellent.

Les bains n'étant pas affectés par le drainage de la ville, comme ils le sont dans les autres établissements, sont délicieux.

Les trains partent de la ville toutes les demi-heures après 1 h. P. M. La voie ferrée a été entièrement revisée à neuf.

Les ordres pour repas peuvent être transmis par téléphone, ou laissés à mon établissement, ou au Exchange coin Canal et Decatur.

JOHN TRISCONI, Propriétaire.

15 mai—3m

Pension à la Baie St.-Louis.

MME F. S. OGDEN peut prendre quelques pensionnaires à la Baie St Louis. Maison vaste et très agréable située près de l'Avenue Ulman. Grandes chambres bien aérées. Bonne table. 14 mai

LAKE PARK HOUSE,

West-End,

Par J. GALATOIRE.

A l'honneur d'annoncer au public en général et à ses amis en particulier qu'il vient d'ouvrir un restaurant sous le susdit nom où les gourmets seront surs de toujours y trouver une cuisine de premier ordre à des prix très modérés.

9 mai—1m—di,mar,jeu

HOTEL DE L'EUROPE

A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 3 mai—4m

RESTAURANT PIZZINI,

134 RUE DU CANAL.

(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)

NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.

MATHIEU & P. PIZZINI,

PROPRIETAIRES.

Téléphone dans la maison.

21 oct—1an

THE SOUTHERN

Insurance Company

Of New Orleans.

BUREAU: NO. 31 RUE DU CAMP

Capital - - - $300,000 00
Actif - - - - $387,948 94

Cette Compagnie assure contre les risques d'incendie, de rivière et de marine.

Aux taux les plus bas,

alloue l'escompte habituel, et en plus, distribue à la fin de chaque année

La moitié de ses profits

parmi tous ses assurés, actionnaires ou non.

Les pertes sont équitablement ajustées, et promptement payées.

ERNEST MILTENBERGER, Président.

H. GALLY, Vice-Président.

SCOTT MCGEHEE, Secrétaire. 22fév—6mPP

COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOPE"

De la Nouvelle-Orléans.

Incorporée en avril 1857, réorganisée en avril 1882.

Bureau: 188 rue Gravier.

Capital..........$250,000

Cette Compagnie assure contre les risques d'Incendie de Rivière et de Marine.

Aux taux les plus réduits.

Donnant aux assurés un escompte, ainsi une participation aux profits de la Compagnie sans être actionnaires.

Pertes promptement et équitablement ajustées.

J. A. CHALARON..........Président
LOUIS BARNETT..........Secrétaire
MAURICE STERN..........Vice-Président

13 fév—1an 1-4p

Compagnie d'Assurances

—DES—

Factors and Traders

49...RUE CARONDELET...49

(Nouvelle-Orléans.)

Capital comptant..........$1,000,000

EMISSION DE POLICES SUR RISQUES D'INCENDIE, DE RIVIERES ET DE MERS.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
T. F. WALKER, Secrétaire.

Succursales:

M. W. A. VALLOFT, 5 rue Ste Anne et 605 rue des Magasins, et M. E. A. DUCROS, 188 rue Gravier, sont autorisés à prendre des risques d'incendie pour cette Compagnie.

T. F. WALKER, Secrétaire.

30mars—1anPP

D. MERCIER'S SONS.

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté de leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et articles de toilette pour messieurs, enfants.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal. 2me district.

déc—1 an PP D Mar J

PIANOS

—CHEZ—

PHILIP WERLEIN,

135 rue Canal et 18 rue Bourbon,

NOUVELLE-ORLEANS, LE.

LA PLUS ANCIENNE MAISON DE LA NLLE-ORLEANS.

DIGNE DE CONFIANCE.

Pianos à Sept Octaves de seconde-main à $125.

Un élégant Piano neuf pour $200 comptant.
Un élégant Piano neuf, prix $250 à $2 par semaine, ou $5 par mois, jusqu'à paiement complet.
Un élégant Piano valant anciennement $500, neuf, pour $300 comptant.
Un grand assortiment de Pianos et d'Orgues de première classe, à des prix relativement bas.
Pianos Chickering Weber, Mathushek, Hale, Hardman, Werlein, Decker Bros., Behning, Gable et Schomacker, et Orgues de Mason & Hamlin, Sterling Bay Stay, vendus à mon magasin.
Immense étalage des plus magnifiques Pianos du dernier modèle.
Ma garantie accompagne tout instrument vendu par moi et pleine satisfaction est donnée à mes clients.
Instruments en Cuivre et à Cordes, Accordéons, etc., en grande abondance.
Immense stock de Musique en feuilles, comprenant toute la musique nouvelle chansons populaires, etc.
On vous donnera dans l'échange tout ce que votre vieux piano vaut.

Mes prix sont des plus bas.

C'est avec plaisir que j'exhibe mon stock. Catalogues envoyés sans charge. Venez vous-même ou écrivez.

17mai—

E. FOUGERA [illegible] New-York

PIANOS

—ET—

ORGUES

—CHEZ—

L. GRUNEWALD.

GRUNEWALD HALL.

[illegible]

STEINWAY,

Pleyel, Sohmer, Knabe, Baur et Fisher.

[illegible]

Pianos d'Occasion.

[illegible]

MUSIQUE [illegible]

[illegible]

LOUIS GRUNEWALD.

127 rue du Canal ou 18 rue Baronne

P. POURSINE. JAS. A. VIGNAUD.

POURSINE & VIGNAUD

MARCHANDS DE CAFÉ.

70 RUE GRAVIER.

22 mai—1 mois

PHARMACIE FRANÇAISE,

EUGÈNE MAY,

Coin des rues Canal et Chartres,

(ci devant la chapellerie D'Arcy.)

IL est fait une spécialité de l'exécution des prescriptions des médecins. DEPOT de toutes les EAUX MINERALES. Ginger Ale glacé, Mead, Vichy et Soda, avec des sirops de FRUITS PURS faits par moi. 11 mai—1m

F. JAHNKE,

(Breveté pour la Louisiane)

PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER.

Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, curb stone, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.

Nos 208 et 210 rue Delord,

Entre Baronne et Carondelet.

23 fév

H. DAMIENS.

Coin Royale et Toulouse.

CHEMISES FRANÇAISES.

Blanches et Couleurs.

GILETS, flanelles, mérinos et coton.

CALEÇONS toile, flanelle et coton croisé.

Mules Maroquin, Mouchoirs, Cravates, Bretelles, Chaussettes, etc, etc.

PARFUMERIES FINES

de Lubin, [illegible] Pinaud, J. M. Farina [illegible]

Articles de Première Communion

EVENTAILS, LIVRES DE MESSE, GANTS, MOUCHOIRS, AUMONIERES ETC. ETC. ETC.

OMBRELLES POUR DAMES

Haute Nouveauté

Merceries de toutes sortes.

[illegible]

ORFEVRERIE DE CHRISTOFLE

Couverts de table, couverts à dessert [illegible]

Grand Assortiment de

MANTEAUX IMPERMEABLES

pour Hommes, Dames et Enfants

TOILE CIREE pour table,

TOILE CAOUTCHOUC par yard

AVIS AUX RESTAURATEURS

Reçu 150,000 cure-dents en plumes.

Voitures d'Enfants, Vélocipèdes, Bicycles, Jouets d'Enfants.

10 mai—[illegible]

C. CAVAROC, Gérant. C. B. LANUSSE, Secrétaire.

Compagnie de Fabrication de

VIN ROUGE,

De la NOUVELLE-ORLEANS

72 Rue Conti, Nouvelle-Orléans.

Incorporateurs—MM. A. Carrière et Fils, D. A. Chaffraix, Gilbert H. Green, A. A. Lelong, C. Cavaroc et Fils, Gus. Pitot. 3 avril

PHARMACIE ANGELL.

Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.

133 et 135 rue Julia.

25—1an

JULES A. GAUCHE,

Successeur de John Henderson & Cie,

IMPORTATEUR DE

Vins, Eaux-de vie, Cordiaux Whiskies, etc.,

32 RUE TCHOUPITOULAS

Nouvelle-Orléans

mars 3mDMaJ PP

NATTES NOUVELLES DE CHINE

A BAS PRIX.

A. Brousseau's Son,

23 et 25 rue de Chartres.

Rideaux de Dentelle à $1 50 la paire et au-dessus.

STORES DE FENETRES,

TOILES-CIREES,

TAPIS.

Nouveautés des dernières genres.

20mars—1an

ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100

Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de

NATTES DE CHINE

nouvellement importées, d'une finesse extraordinaire et sans coutures.

Aussi sur un nouveau stock de

Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc.

TAPIS!

De toutes qualités à prix réduits.

31 avril—

Leçons d'Espagnol.

Mlle. B. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, rue Magazine, coin Jackson, No 184.

26mars—

M. DESIR DELPUGET,

PROFESSEUR à la Nlle-Orléans depuis quarante-cinq ans, offre de donner, aux prix les plus modérés, dans les institutions et dans les familles, des leçons de français et de géographie, d'arithmétique et de Calligraphie. S'adresser au No. 15 de la rue Howard, entre Canal et Gasquet. 18 mai, 1m

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,

94 et 96 rue Conti,

18mars— Seul propriétaire et fabricant.

A VENDRE.

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.

29 avril—

CONSULAT DE FRANCE

A

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Bouley Dominique, Borde J. B., Bonnecase Hippolyte Laurent, Baby Jacques, Curiello Michel, Charpentier Honoré, Cavolici Georges, Castaing François, Cornier Vve née Amont, Cassé Joanne, Charvin Henri, Dours Rabenne, Dutheil Mme, Davezac Joséphine, Davezac Jean, Descounet Théodore, Delamainsiren Mme, Demarest Claude, Dorcas Firmin, Foudard François, Fauvel Stéphane, Guitard Joseph, Goujon Léon Marie, Hervey Jacques, Le Hervey Jacques, Labargue Jean, Levasseur, Moutnet Jean B., Paul de Bonnemaire, Resquea François, Tuquet Vve née Allarse, Tristant Antoine, Voynet Joseph, Waltamiel Taurlet de

15 mai 1884

Arrony Charles, Alexis Vve née R[illegible], Costa Lu[illegible] héritiers de, Congot Jean Baptiste, Dumas Pierre, Dumas Ernest, Dumas Edouard, Dubor F[illegible], Dussaux Charles, Dastugue Joseph Eugène Antoine, Daurin Louis, Despaux Charles, Espinasse Albert, Escudé Gabriel, Girard Charles, Guérin femme Lebon, Gi[illegible] aud Dlle Fortunée, Giraud Mme A., Giraud M[illegible] Angèle, Huenet et Jean Pierre Lab[illegible] Jeanne Marie, Lavs Arthur, Navarrant Jean Baptiste, Pascal-Rieu Angèle, Picard P. A., Pons Frank, P[illegible] mès Jean Bruno, Regotins Mme veuve, Ringe Alphonse et Adolphe, Ruffier Charles, Schuque Jean Urbain, Sancède Louis, Senag Baptiste, Serpentini Jules François

La Nlle Orléans, le 1er juin 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LA N.-ORLEANS No 133

Tirage de 4 heures P. M.

17	13	39	47	2	37	10	10	7	3	55	68

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous principaux journaux, se font au public et seulement dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature. Le 4 juin 1884—4 heures P. M.

LOUIS R. FILS.

J. A. A. BOUGE.

Les plans de [illegible]